

# INSCRIVEZ -VOUS

PHOTO A  
COLLER ICI

SAISON

2024 / 2025

FAMILLE

(Accès le vendredi soir, dimanche et vacances)

Licencié la saison précédente, club : .....  Nouveau licencié

NOM et Prénom de l'enfant licencié au BCP: .....

Nom : ..... Prénom : .....

Nationalité : ..... Sexe :  F  H

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse complète : .....

Téléphone portable : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ (obligatoire)

Email : .....@.....

Souhaitez-vous un reçu pour votre C.E ?  oui  non

J'accorde ou  Je n'accorde pas ma permission pour que le BCP publie des photos et/ou vidéos prises de ma personne. Ces images seront exploitées dans le cadre de la mise à jour du site du club et de ses réseaux et/ou dans les publications des bulletins municipaux

Je consens ou  Je ne consens pas à ce que mes coordonnées (mail et téléphone) soient utilisées dans le cadre de la communication interne du club.

## PIECES A FOURNIR EN PLUS DE CETTE FICHE DUMENT REMPLIE

- Une photo d'identité à coller ou à agrafier sur cette fiche.
- **Le certificat médical de la Fédération Française de Badminton de moins de 3 ans ou le questionnaire de santé dûment rempli. OBLIGATOIRE**
- Le formulaire de prise de licence FFBaD dûment rempli (*à récupérer au forum des associations, sur le site [www.bcp95.fr](http://www.bcp95.fr) ou au gymnase, ou bien à imprimer soi-même*).
- Le règlement de 125€ en espèces, par virement ou par chèque à l'ordre du BCP.
- Signature du règlement interne ci-contre.

---

## REGLEMENT INTERNE

**Art. 1 :** Pour leur confort et leur sécurité, les joueurs doivent avoir un équipement de sport adéquat. Ils doivent **impérativement** changer de chaussures pour accéder à la salle et laisser leurs affaires dans les vestiaires. Par ailleurs les chaussures doivent avoir des semelles qui ne marquent pas le sol.

**Art. 2 :** Les joueurs montent et démontent les terrains, ne laissent pas de débris sur l'aire de jeux ainsi que dans les vestiaires (volants usagés, bouteilles, etc...) Des poubelles sont à leur disposition dans le gymnase.

**Art. 3 :** Les volants (plastiques ou en plumes) sont fournis par le club lors des entraînements et sont à la charge des joueurs lors des séances de « jeu libre ».

**Art. 4 :** Le Badminton Club de Pontoise décline toute responsabilité concernant les vols pouvant être commis dans le gymnase.

**Art. 5 :** Lors des séances de « jeu libre », il est souhaitable qu'un roulement sur les terrains se fasse environ toutes les 20 minutes.

**Art.6 :** Les jeunes licenciés n'étant couverts par l'assurance du club qu'au moment où ils sont pris en charge par un responsable du club, les personnes accompagnant les enfants à leur séance d'entraînement sont priées de s'assurer de la présence du responsable avant de partir.

**Art. 7 :** Les joueurs poussins et benjamins (U11 et U13) durant toute la séance de jeu libre à laquelle ils participent devront obligatoirement être accompagnés d'un responsable légal. Les minimes, cadets et juniors sont autorisés à venir seuls et à jouer uniquement si des adultes sont présents dans la salle sous couvert d'une décharge de leurs parents.

**Art. 8 :** Pour inviter des personnes extérieures au Badminton Club de Pontoise : ces personnes doivent être obligatoirement titulaires d'une licence prise à la FFBaD pour la saison en cours. Prévenir le président afin de donner la date de venue de ce joueur ainsi que son nom.

**Art. 9 :** Pour avoir accès aux installations, tout joueur devra avoir rendu son dossier d'inscription (hors certificat médical) à date du 30 Septembre et/ou dans les quinze jours qui suivent son premier essai. Le dossier complet certificat inclus devra être rendu avant le 15 Octobre sans quoi l'accès aux terrains vous sera refusé pour des raisons de sécurité et d'assurance.

**Art. 10 :** Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise est définitive, aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison.

**Art. 11 :** Tout licencié déclare adhérer à l'assurance « responsabilité civile et individuelle accident » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance.

**Art. 12 :** Tout comportement jugé excessif et irrespectueux vis-à-vis des autres joueurs, des entraîneurs et du matériel ou ne respectant pas les articles précités, pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du créneau et/ou du club.

**Art. 13 :** Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise implique l'adoption du présent règlement.

**Signature du joueur**